

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Mathieu Gagnon

<https://www.cadre21.org/membres/d6c0bfc40a6ff17cbaa5f98d>

Date d'obtention : 2021-06-09 13:42:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je suis bien content de pouvoir intervenir dans un cadre intégré avec la police. Les mandats et les rôles sont clairs et la démarche d'intervention rapide et adapté à la réalité du sextage!

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je sais maintenant, grâce au programme, quand il faut communiquer avec la police pour signaler un acte malveillant.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

NE pas regarder les photos et ne pas questionner un jeune dont je vais transmettre le dossier à la police!